

## Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis

pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : SERENADE MAX Numéro d'homologation : 28548 Numéro de demande : 2006-0058 Numéro de l'ARLA : 1430754

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le *31 décembre 2008*, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le *1<sup>er</sup> décembre 2008*, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

## PARTIE M2 CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

**CODO:** M2.11

Titre : Stabilité à l'entreposage

Détails : Des données sur la stabilité à l'entreposage de Serenade MAX sont

requises.

## PARTIE 10 VALEUR

CODO: 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Essais à petite échelle (au champ et en serre)

Détails : Deux essais de confirmation sont exigés afin d'attester de l'efficacité de

Serenade MAX contre l'alternariose de la tomate.

